

Règlement communal Pass Interrail pour jeunes

Le demandeur _____
(noms et prénoms)

Matricule _____

Demeurant à _____
L- _____

Téléphone(s) _____ Adresse e-mail _____

Compte bancaire _____
(N° IBAN)

a) La demande de subvention est à introduire au plus tard une année après l'activation d'un titre de transport.

b) Le demandeur doit être résident de la commune et avoir 18 ans à partir du 1^{er} janvier 2025 et n'ayant pas dépassé l'âge de 27 ans à la date de début de son voyage.

Pièces justificatives à joindre à la demande:

1. Une copie du titre de transport (copie du titre en version papier ou une capture d'écran de la version numérique);
2. Une copie de la facture acquittée ou de la preuve de paiement;
3. Une preuve attestant que le titre de transport a été activé.

Le montant de la participation financière est fixé à 80 % du montant du titre de transport de base, sans que le montant de la participation financière ne puisse dépasser 300,00 euros.

Le soussigné déclare que toutes les indications faites dans la présente demande sont sincères et exactes.

_____, le _____ Signature: _____
Localité Date

À renvoyer à l'Administration communale de Frisange:

par e-mail: secretariat@frisange.lu

par courrier: Administration communale de Frisange • 10 Munnereferstrooss • L-5750 FRISANGE

Par la présente signature je donne explicitement l'autorisation à la commune de Frisange d'utiliser les données du présent formulaire dans le cadre de cette demande et de transmettre ces données à des sous-traitants en fonction des besoins. De plus amples informations peuvent être consultées dans la déclaration sur la protection des données privées. (<https://frisange.lu/aspects-legaux/>). Personne de contact : dpo@frisange.lu

En cas de divergence, seul le règlement communal relatif à la participation aux frais d'acquisition d'un titre de transport « Pass Interrail pour jeunes » fait foi.

Réservé à l'administration			
Accord (à cocher)	Oui / Non	Montant alloué	_____, ____ €
Remarque		Signature _____	